



PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ECHANGE AVEC L'ETAT ET LE MAITRE D'OUVRAGE

09.07.2024 Montluçon

Accueil
Frédéric Laporte
Maire de Montluçon

Introduction et déroulé de la réunion

Mathias Bourrissoux,
CNDP

Un débat sur quatre mois

MARS Lancement

Réunion d'ouverture

(Moulins et visio, 12 mars)

Forum participatif

(Gannat, 14 mars)

Une mine à Echassières ?

(Echassières, 26 mars)

Une plateforme ferroviaire à Saint-Bonnet ?

(Saint-Bonnet, 27 mars)

Une usine de lithium à Saint-Victor ?

(Montluçon, 4 avril)

AVRIL - MAI Grands enjeux

Lithium, transition et souveraineté

(Paris et visio, 9 avril)

Les techniques de production du lithium aujourd'hui et demain

(visio, 16 avril)

Les impacts environnementaux et sanitaires

(Saint-Pourçain et visio, 22 avril)

Les retombées pour le territoire

(Servant et visio, 14 mai)

MAI-JUIN Approfondissements

Les premiers enseignements du débat

(Cournon et visio, 23 mai)

Les impacts sur l'eau

(Vichy, 30 mai)

Forum participatif Mobilités et lithium : quelles perspectives ?

(Gannat, 8 juin)

JUILLET-SEPTEMBRE Conclusions

Échange avec l'Etat et le maître d'ouvrage

(Montluçon, 9 juillet)

L'eau : réponses à vos questions

(webinaire, 11 juillet)

Approfondissement des sujets du débat

(webinaire, 16 juillet)

Atelier « transports »

(Echassières, 18 juillet)

Réunion de clôture

(Echassières, 18 juillet)

Réunion de restitution

(Lieu à déterminer, octobre)

Le déroulé

Introduction : Pascale Trimbach, préfet de l'Allier

SÉQUENCE 1: LA STRATÉGIE NATIONALE ET L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

- Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques
- Pascale Trimbach, préfet de l'Allier

Questions-réponses

Focus sur la régénération de la ligne ferroviaire

Questions réponses

SÉQUENCE 2: LA QUALITÉ ET L'APRÈS-MINE

- Pierre Petit-DePasquale, IRMA
- Loïc Chenal, Daniela Liebetegger, Fabrice Frebourg, Imerys

Questions réponses

Introduction

Pascale Trimbach

Préfet de l'Allier

1

Séquence 1

La stratégie nationale et l'accompagnement territorial

1-1

Benjamin Gallezot

Délégué interministériel
aux approvisionnements en minerais
et métaux stratégiques

- *La stratégie et l'action de la DIAMMS*
- *L'évolution du cadre législatif
et les financements publics*

1-2

Pascale Trimbach

Préfet de l'Allier

L'accompagnement territorial

1-3

Focus sur la régénération de la ligne ferroviaire

2

Séquence 2
**La qualité
et l'après-mine**

2-1

La norme IRMA

Pierre Petit-DePasquale, IRMA



Le Standard IRMA pour une exploitation minière responsable

Contenu

- 1. IRMA : Pourquoi ?**
- 2. IRMA : Qu'est-ce que c'est ?**
- 3. IRMA : Qu'est-ce que ce n'est PAS ?**
- 4. IRMA en pratique**

Annexe : Exemples de thématiques

IRMA : Pourquoi ?

IRMA : Pourquoi ?

1

Mobilisation de la société civile

Campagne “No Dirty Gold” (2004), alerte sur les “diamants du sang” (2003-2006), augmentation des conflits (et de leur visibilité) autour de l’industrie minière

2

Importance des Achats responsables

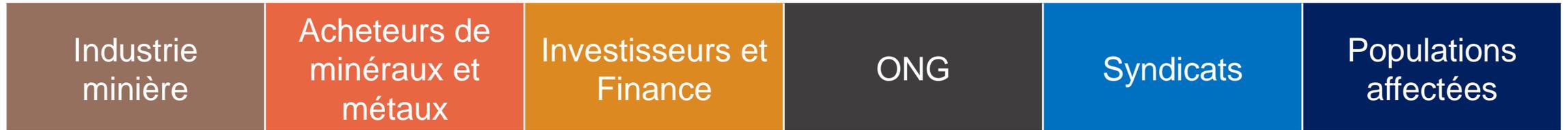
Tiffany & Co. et l’ONG *Earthworks* cherchent alors un moyen pour améliorer l’ensemble du secteur, en s’inspirant de l’industrie forestière.

3

Un dialogue paritaire et équitable

Elles créent un espace pour que toutes les parties impliquées s’accordent ensemble, de manière paritaire, sur les meilleures pratiques.

Une structure paritaire unique



IRMA est le seul standard minier au monde avec une

gouvernance paritaire

(mêmes droits de vote et de veto)

représentant six groupes d'intérêts

Une structure paritaire unique

Industrie minière	Acheteurs de minéraux et métaux	Investisseurs et Finance	ONG	Syndicats	Populations affectées
Jon Samuel Anglo American	Leslie Esparza Microsoft	Ashley Hamilton Claxton Royal London Asset Management	Payal Sampat Earthworks	Meg Gingrich United Steelworkers	Pavel Sulyandziga Batani Foundation (Peuples Autochtones)
Grace Barasso ArcelorMittal	Johannes Danz Mercedes-Benz	Jamie Bonham NEI Investments	Jim Wormington Human Rights Watch	Glen Mpufane IndustriALL Global Union	Meschack Mbangula MACUA (Afrique du Sud)

Composition du Conseil d'Administration d'IRMA au 1^{er} juillet 2024

IRMA : **Qu'est-ce que c'est ?**

IRMA : Qu'est-ce que c'est ?

Un système volontaire
d'évaluation et de vérification
pour les mines industrielles

1. Le Standard IRMA pour une exploitation minière responsable

- Des critères de performance fondés sur les **meilleures pratiques**, couvrant 26 thématiques – le standard minier le plus complet et le plus rigoureux
- Le standard a été élaboré et approuvé par notre autorité de décision paritaire

IRMA : Qu'est-ce que c'est ?

Un système volontaire
d'évaluation et de vérification
pour les mines industrielles

1. Le Standard IRMA pour une exploitation minière responsable

- Des critères de performance fondés sur les **meilleures pratiques**, couvrant 26 thématiques – le standard minier le plus complet et le plus rigoureux
- Le standard a été élaboré et approuvé par notre autorité de décision paritaire

2. Un système d'évaluation et de vérification par des tiers indépendants

- Des auditeurs externes à l'entreprise minière formés et accrédités par IRMA évaluent dans quelle mesure la mine répond aux exigences du standard IRMA
- Les audits requièrent des **visites de sites** et la contribution des populations, des ayants-droits et des travailleur·ses.

Intégrité de l'entreprise

- Respect des lois
- Engagement communautaire et des parties prenantes
- Devoir de diligence en matière de droits humains
- Mécanisme de plaintes et de requêtes et accès à un système de réparation
- Transparence des recettes et des paiements

Responsabilité sociale

- Travail équitable et conditions de travail
- Santé et sécurité au travail
- Santé et sécurité au niveau communautaire
- Exploitation minière et zones touchées par des conflits ou exposées à des risques élevés
- Dispositifs et mesures de sécurité
- Exploitation minière artisanale et à petite échelle
- Patrimoine culturel

Retombées positives et durables

- Évaluation et gestion des impacts environnementaux et sociaux
- Consentement Libre, Informé, et Préalable des Peuples Autochtones
- Soutien communautaire et garantie de retombées positives
- Réinstallation
- Préparation et réponse aux situations d'urgence
- Planification et financement de la remise en état et de la fermeture

Responsabilité environnementale

- Gestion des déchets et des matériaux
- Gestion de l'eau
- Qualité de l'air
- Bruit et vibrations
- Émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité, écosystèmes et zones protégées
- Gestion du cyanure
- Gestion du mercure

Intégrité de l'entreprise

- Respect des lois
- Engagement communautaire et des parties prenantes
- Devoir de diligence en matière de droits humains
- Mécanisme de plaintes et de requêtes et accès à un système de réparation
- Transparence des recettes et des paiements

Retombées positives et de bien-être

- Évaluation et gestion des impacts environnementaux et sociaux
- Consentement Libre, Informé et de Bonne Foi des Autochtones
- Soutien économique et social des communautés locales
- Plan de fermeture

Responsabilité sociale

- Travail décent
- Santé et sécurité
- Santé communautaire
- Exploitation responsable et gestion des conflits
- Dispositif de gestion des conflits
- Exploitation minière artisanale et à petite échelle
- Patrimoine culturel

Environnementale

- Gestion des déchets et des matériaux
- Qualité de l'eau
- Qualité de l'air
- Bruit et vibrations
- Émissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité, écosystèmes et zones protégées
- Gestion du cyanure
- Gestion du mercure

428 critères d'évaluation

1

Annonces publiques obligatoires

Au moins 30 jours à l'avance, communication large + ciblage spécifique auprès des populations et ONG locales pour maximiser leur participation

2

Entretiens menés au-delà de la mine

Les auditeur·rices organisent des entretiens avec un spectre large de la société civile pour intégrer toutes les perspectives

3

Rapports d'audit complets et gratuits

Les rapports d'audit complets sont disponibles gratuitement sur le site d'IRMA (dans les langues locales) – tout le monde peut les consulter

Une transparence inégale

	Chapter Relevant	Actual Score	Possible Score	Percent Score
Principle 1: Business Integrity		94.5	116	81.5%
Chapter 11—Legal Compliance	Yes	12	16	75%
Chapter 12—Community and Stakeholder Engagement	Yes	23	30	77%
Chapter 13—Human Rights Due Diligence	Yes	20	22	91%
Chapter 14—Complaints Mechanism/Access to Remedy	Yes	18.5	22	84%
Chapter 15—Revenue and Payments Transparency	Yes	21	26	81%

Principle 2: Planning for Positive Legacies

Chapter 21—Env/Soc Impact Ass
Chapter 22—Free, Prior and Infor
Chapter 23—Community Support
Chapter 24—Resettlement
Chapter 25—Emergency Prepar
Chapter 26—Planning/Financing

Principle 3: Social Responsibility

Chapter 31—Fair Labor and Term
Chapter 32—Occupational Health
Chapter 33—Community Health
Chapter 34—Conflict-Affected ar
Chapter 35—Security Arrangem
Chapter 36—Artisanal and Small
Chapter 37—Cultural Heritage

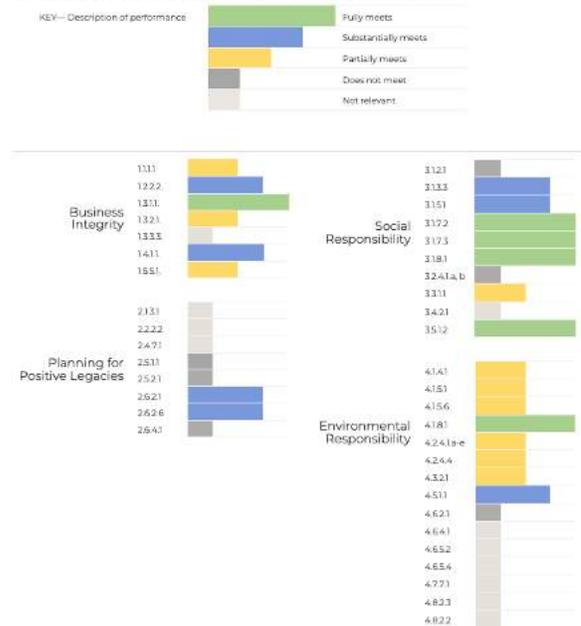
Principle 4: Environmental Responsibility

Chapter 41—Waste and Material
Chapter 42—Water Management
Chapter 43—Air Quality
Chapter 44—Noise and Vibratio
Chapter 45—Greenhouse Gas Em
Chapter 46—Biodiversity, Eco. Se
Chapter 47—Cyanide Managem
Chapter 48—Mercury Managem

3.3. Performance on Critical Requirements

Critical requirements consist of a set of 40 requirements that have been identified by the IRMA Board of Directors as being core requirements that any mine site claiming to be following good practices in mining should be meeting. Mines seeking to achieve full certification (IRMA 100) mines must fully meet all critical requirements, and mines achieving IRMA 50 or IRMA 75 must substantially meet all critical requirements, demonstrate progress over time, and fully meet all critical requirements within specified time frames.

3.3.1. Snapshot of performance on 40 critical requirements



MINE SITE ASSESSMENT, Albermarle Planta Salar Da

Chapter 4.1—Waste and Materials Management		Basis for rating
4.1.6.3.	Independent reviewers shall be objective, third-party, competent professionals.	○ The evidence, a report on the Fourth Meeting Technical Review Panel - TRP Main Tailings Dam (2020), does not indicate whether the consultants are sufficiently independent and were not supplemented with procedures or terms of reference governing the independent review process, documentation such as letters of engagement identifying independent review body members or documentation of independent reviewer qualifications.
4.1.6.4.	Independent review bodies shall report to the operation's general manager and an accountable executive officer of the operating company or its corporate owner.	○ The report on the Fourth Meeting Technical Review Panel - TRP Main Tailings Dam (2020) indicates that results were presented to the company's management. The report does not clarify whether the audience included accountable executive officers.
4.1.6.5.	The operating company shall develop and implement an action plan in response to commentary, advice or recommendations from an independent review, document a rationale for any advice or recommendations that will not be implemented, and track progress of the plan's implementation. All of this information shall be made available to IRMA auditors.	● The evidence, Dam Audit (last updated November 2022), is an Excel sheet in which the company enters recommendations obtained through independent reviews and tracks its implementation of these recommendations, as applicable. The excel sheet also documents rationale for any recommendation that will not be implemented.
4.1.7.1.	Stakeholders shall be consulted during the screening and assessment of mine waste facility siting and management alternatives (see 4.1.4.2), and prior to the finalization of the design of the facilities.	○ The provided evidence, a Public Hearing held on July 20 th , 2017, on the Minas do Sapo Expansion Project, does not provide information to confirm whether mine waste facility siting and management alternatives were discussed with stakeholders and how the feedback was incorporated into the final design of the facilities. ○ Interviews with stakeholders during the surveillance audit are needed to confirm communities were consulted on alternatives for siting of facilities that pose a risk to community health and safety and the environment; on the mitigation strategies to be employed to prevent or minimize impacts from these facilities; and that they were consulted prior to the company's sign off on the final design of the facilities.
4.1.7.2.	Emergency preparedness plans or emergency action plans related to catastrophic failure of mine waste facilities shall be discussed and prepared in consultation with potentially affected communities and workers and/or workers' representatives, and in collaboration with first responders and relevant government agencies. (See also IRMA Chapter 2.5).	● Emergency preparedness plans related to catastrophic failure of mine waste facilities were developed. As observed at the site these include a network of alarms, and contacts in the communities located in the area around the mine and TSF. The evidence, an example of one of the annual simulations (example correspondent to the simulation conducted in 2019) with the fire department, employees, and communities, indicates the disclosure process of this EPRP with local communities.

IRMA :
Qu'est-ce que ce n'est PAS ?

IRMA n'est pas la réponse à tous les problèmes, mais c'est un outil.

IRMA est un processus volontaire, ce qui limite son pouvoir.

En cas de faible score ?

Pas de « sanction » ; mais IRMA apporte un niveau de transparence inégalé, permettant à la mine de rendre des comptes, et de la mettre (et l'Etat le cas échéant) face à ses responsabilités, publiquement.

IRMA est un complément à l'action publique, aux procédures légales, et aux accords locaux.

IRMA peut être utilisé pour développer et appliquer des politiques, lois et réglementations plus protectrices des populations et de l'environnement
(ex : Canada BC, Zimbabwe, Chili, Indonésie)

Le processus IRMA peut aussi aider à mettre en place des accords locaux plus protecteurs.

IRMA : une recherche constante d'amélioration

Exemples de points d'amélioration identifiés lors des 10 premiers audits :

- Sélection et formation des équipes d'audit
 - Mise à jour du programme obligatoire de formation, révision des procédures
- Ciblage préalable des parties prenantes, indépendamment des activités d'engagement de la mine
 - Engagement renforcé avec les ONG locales très en amont pour maximiser les relais et la compréhension sur place
- Transparence et inclusivité de la période initiale d'actions correctives
 - Réflexion engagée avec le conseil d'administration d'IRMA

IRMA en pratique

IRMA en pratique

Mine d'Unki au Zimbabwe (platine et métaux associés)

Processus pilote entamé dès 2018-2019

Rapport d'audit publié en 2021 / Audit de surveillance en 2022

Retours d'expérience fournis par les populations et ONG locales :

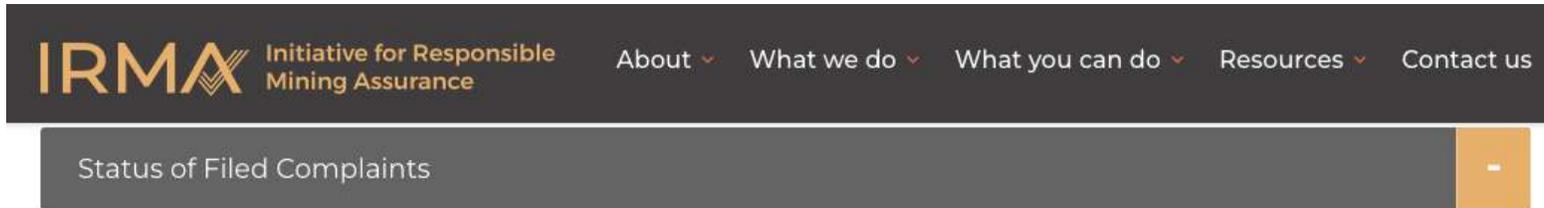
- Amélioration notable des relations et de la confiance entre l'entreprise et la population locale.
- Mise en place d'une plate-forme d'engagement local avec 2 représentant·es de chaque village alentour, œuvrant pour un meilleur accès à l'information.
- Création d'une cellule de coordination pour la gestion des situations d'urgence, avec des représentant·es des villages.
- Accord de financement avec la mine pour 4 associations de soutien au développement local.
- Meilleure identification des pratiques positives et négatives de la mine, renforçant la capacité des populations à solliciter les autorités pour la gestion et remédiation des dommages causés.

Source : Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA), 2024

<https://zela.org/community-monitors-track-service-delivery-environmental-issues/>

IRMA en pratique

Mécanisme transparent de gestion des plaintes et des réclamations



Following the [IRMA Issues Resolution System](#), IRMA works to make its complaints process transparent to provide affected stakeholders information that can help drive improved practices at mining operations. The complaints listed below are approved by the complainant before listing. No complaints from IRMA's inception until 10 April 2024 were submitted with permission for public sharing here.

Complaint ID	Complainant	Respondent(s)	Date Submitted	Status
IRMA-2024-001	SIRGE	IRMA	10 April 2024	Updated 27 Jun 2024
IRMA-2024-002	Earthworks	IRMA	16 April 2024	Updated 27 Jun 2024

2 premières plaintes reçues en avril 2024 (en cours de traitement) à propos du processus et des résultats d'audit pour une mine de lithium au Chili

<https://responsiblemining.net/what-you-can-do/complaints-and-feedback/>

2

Questions / réponses

2

Les démarches qualité L'après-mine

Loïc Chenal, Daniela Liebetegger,
Fabrice Frebourg,
Imerys

IMERYYS projet EMILI

DÉBAT PUBLIC

Du 11 mars au 31 juillet 2024



Montluçon
9 juillet 2024

Les engagements de qualité Standard IRMA

POURQUOI ADOPTER UN STANDARD VOLONTAIRE ?

- Aller au-delà des exigences réglementaires
- S'engager à atteindre le plus haut niveau de responsabilité
- Obtenir la vérification par une tierce partie que nos activités sont conformes aux meilleures pratiques de l'industrie
- Répondre à la demande croissante des clients et des consommateurs pour des pratiques minières responsables
- Disposer d'un outil de comparaison avec d'autres projets
- Échanger des expériences et collaborer avec des pairs afin d'améliorer le secteur dans son ensemble

POURQUOI IRMA PLUTÔT QU'UN AUTRE STANDARD ?

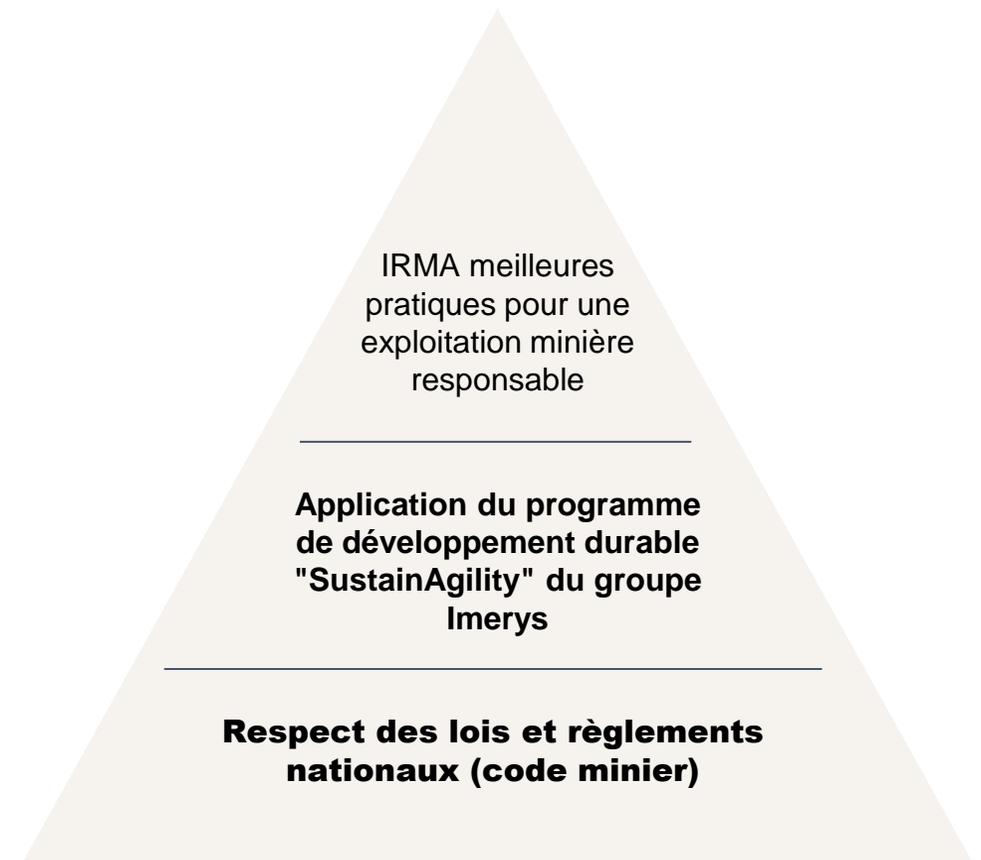
- Standard le plus avancé disponible aujourd'hui*
- Cadre complet de toutes les directives internationales (ONU, OCDE, Banque mondiale, IFC...)
- Recommandée par la Commission européenne, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources (IUCN), Transport & Environment, Human Rights Watch, WWF, le rapport Varin...

*[Germanwatch 2022](#), [Mercedes 2023](#), [Lead the Charge 2024](#)

QU'APPORTE IRMA EN PLUS DE LA RÉGLEMENTATION ?

- Mise à jour des protocoles et procédures internes existants conformément au nouveau code minier & IRMA
- Formalisation des activités et des routines déjà mises en œuvre aujourd'hui conformément aux recommandations des meilleures pratiques d'IRMA (réunions publiques, système de plaintes...)
- Mise en place d'outils pas encore institutionnalisés (comités des sites, rapports sur les performances sociales et l'engagement communautaire...)
- L'après-mine : un des sujets où IRMA vient compléter la réglementation, notamment pour la concertation avec les parties prenantes

Les normes volontaires peuvent compléter la réglementation, mais ne doivent pas la remplacer.



L'après-mine et la remise en état des sites

PRINCIPES GÉNÉRAUX

LE RÉAMÉNAGEMENT :

Ensemble des mesures et travaux destinés à permettre un usage futur du site en assurant les conditions de sa réinsertion dans le milieu environnant

- Obligatoire
- Postérieure à l'exploitation mais aussi de façon progressive
- Décrite dans l'arrêté préfectoral d'autorisation
- Donne lieu à des garanties financières (acte de cautionnement pour assurer que les travaux soient réalisés en cas de défaillance de l'opérateur minier)

ÉGALEMENT GÉNÉRALEMENT :

- En concertation avec les parties prenantes
- Engagements volontaires du propriétaire / gestionnaire de site

Le réaménagement de la carrière kaolin et celle de la mine seront :

- intégrées dans un projet global de remise en état au stade du projet commercial
- définies en concertation avec les acteurs locaux pour la vocation et les usages futurs

APRÈS MINE

PRÉVU DANS LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

1/ Les conditions de l'arrêt des travaux ainsi que l'estimation de leur coût

Nouveau : les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après fermeture du site (dans GF)

2/ Le montant des garanties financières

Nouveau : doit couvrir l'ensemble des travaux et installations (et pas seulement installations de déchets miniers), la surveillance et maintien sécurité

3/ L'institution de servitudes d'utilité publique indemnissables si besoin (**Nouveau**)

Éviter, limiter ou interdire les usages du sol et du sous-sol en raison des dangers et des risques graves susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes ou de l'environnement

4/ Les dispositions mises en œuvre pour la fermeture définitive d'un sondage ou d'un puits ainsi que le schéma de fermeture

IMPOSE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES D'ARRÊT DÉFINITIF DE TRAVAUX (ET DE RENONCIATION AU TITRE)

1/ Le dossier de Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux Miniers (DADT)

2/ *Servitude d'Utilité Publique (SUP) - facultatif*

3/ Renonciation au titre minier

4/ Consultations (public, conseils municipaux, CODERST...)

OBLIGATIONS DE REMISE EN ÉTAT LA LOUE ET LA FONTCHAMBERT

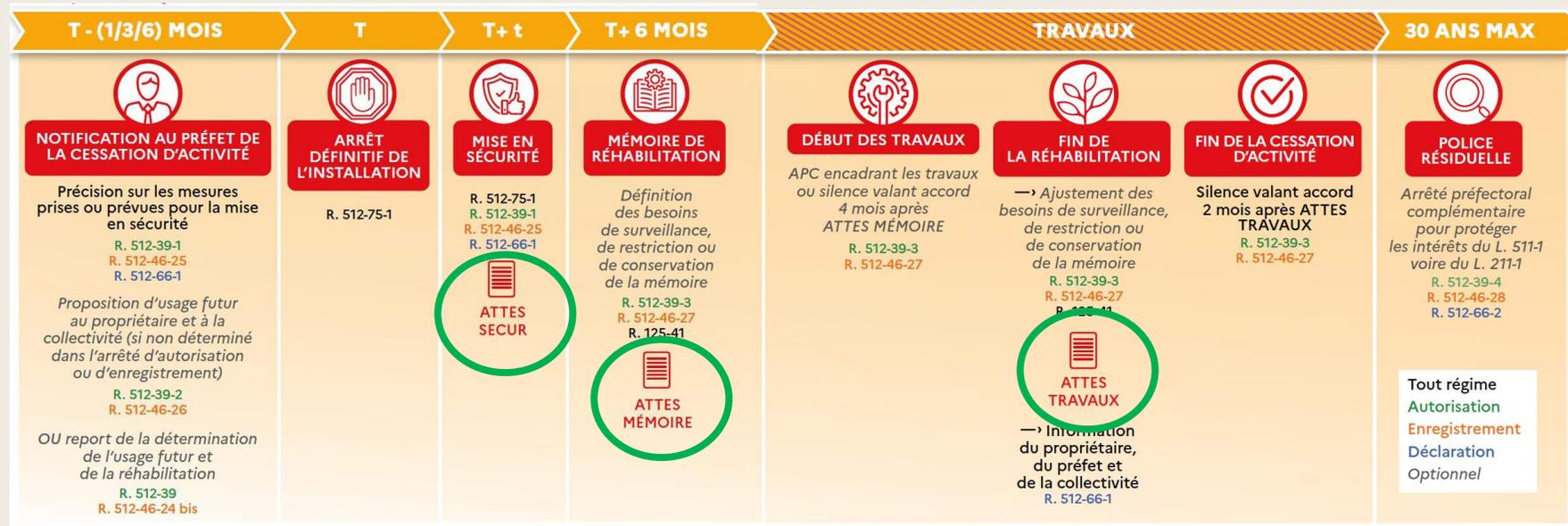
Restituer un terrain exempt de déchets et de risques résiduels et dans un état compatible avec un usage futur :

- Obligatoire
- Nettoyage et mise en sécurité des terrains
- Détermination de l'usage futur en concertation avec le maire et le propriétaire du terrain

Notification au Préfet au moins 3 mois avant cessation activité

Attestation par un bureau d'études certifié (décret du 19 août 2021) :

- des mesures de sécurité
- de l'adéquation des mesures de réhabilitation proposées
- de leur mise en œuvre effective seront attestées



MÉCANISME DES GARANTIES FINANCIÈRES

Évaluation du montant des garanties financières en considérant toutes les opérations qu'il conviendrait de mettre en oeuvre en cas d'abandon du site. La période où ces travaux seraient les plus onéreux est prise en compte.

LE MONTANT DES GARANTIES FINANCIÈRES COMPREND :

- clôture du site et limitation de l'accès surveillance du site
- travaux de sécurisation (études géotechniques, lissages des fronts, soutènement durable, fermeture des ouvrages débouchants au jour...)
- gestion des eaux et revégétalisation
- surveillance de l'environnement et de l'exposition des populations (> 10 ans après arrêt)
- opérations nécessaires aux interventions en cas d'accidents

L'exploitant doit :

- 1/ Justifier du choix de ses hypothèses
- 2/ Exposer les modalités de mise en œuvre, les éventuelles études, diagnostics et autorisations préalables et une durée de réalisation approximative

Les garanties financières interviennent en complément des provisions internes à constituer comptablement



IMERYS

Exemple des kaolins de Beauvoir

GARANTIES FINANCIÈRES

Arrêté du 8 novembre 2021 renouvelant l'autorisation d'exploitation pour la carrière de kaolin

Montant de la garantie financière pour chaque période de 5 ans

$$C = S1 \times C1 + S2 \times C2 + S3 \times C3$$

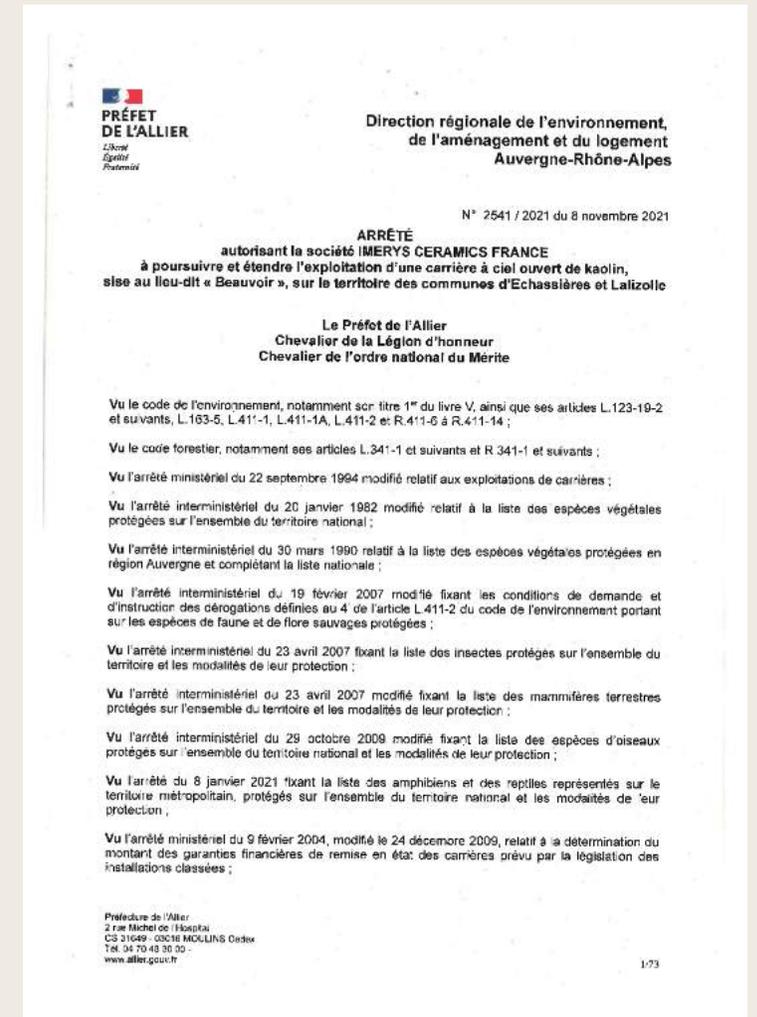
- S1 (en ha) : somme de la surface de l'emprise des infrastructures
- S2 (en ha) : surface maximale atteinte par les surfaces en chantier (découvertes et en exploitation)
- S3 (en ha) : valeur maximale atteinte au cours de la période considérée par la surface résultant du produit du linéaire de chaque front par la hauteur moyenne du front
- C1 : « 15 555 » €/ha
- C2 : « 22 220 » €/ha à « 36 290 » €/ha
- C3 : « 17 775 » €/ha

Le montant de référence des garanties financières permettant d'assurer la remise en état maximale de la carrière au cours de chacune des périodes quinquennales, est fixé à :

- 1 228 323 euros T.T.C, pour la première période,
- 1 055 386 euros T.T.C, pour la deuxième période,
- 934 517 euros T.T.C, pour la troisième période,
- 742 701 euros T.T.C, pour la quatrième période,
- 607 190 euros T.T.C, pour la cinquième période,
- 567 918 euros T.T.C, pour la sixième période qui se prolonge jusqu'à la levée de l'obligation de garanties financières par arrêté préfectoral.

*

*Les montants sont réévalués périodiquement pour prendre en compte l'inflation



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CARRIÈRE DES KAOLINS DE BEAUVOIR



PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT DE LA CARRIÈRE DE KAOLIN

L'étang des Colettes, ancienne carrière kaolin devenue site Natura 2000



Validés par les communes d'Echassières et de Lalizolle

Intégrés dans l'Arrêté préfectoral du 8 novembre 2021

- Intégrer la carrière dans le paysage local
- Reboiser les terrains à l'avancement de l'exploitation
- Inscrire le réaménagement dans une vocation écologique, par des aménagements variés en faveur de la faune et de la flore



IMERYS

Les enjeux de la remise en état pour le projet EMILI

DES GRANDS PRINCIPES POUR LA REMISE EN ÉTAT DES SITES À DISCUTER EN CONCERTATION

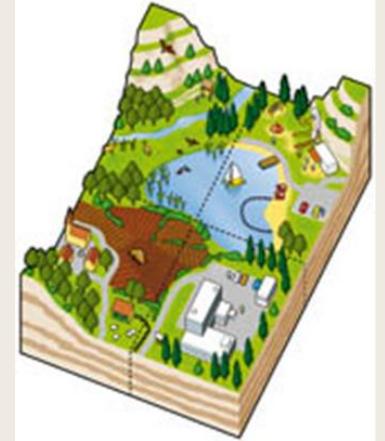
- **Un socle d'obligations déjà très complet** défini par le nouveau code minier
- **Des garanties complémentaires apportées par IRMA : la transparence et la concertation sur l'après-mine**
- Pour le projet EMILI, **la vocation et les usages futurs devront être définis en concertation**, en tenant compte :
 - des attentes locales
 - des contraintes techniques, de sécurité et réglementaires
 - des milieux environnants
- **... et ce en amont des dépôts des demandes d'autorisations administratives**

Exemple de dispositif de dialogue, à Luzenac, avec 3 comités de suivi :

- Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS)
- Comité scientifique de suivi mesures ERC milieux naturels
- Comité de suivi paysager

DES GRANDS PRINCIPES

Exemples Imerys



ASSURER LA STABILITÉ DES TERRAINS

- **REMBLAIEMENTS SOUTERRAINS EN CONTINU**
- **COMPLEMENT DE LA CARRIÈRE KAOLIN EN CONTINU**
- **RESPECT DES RÈGLES GÉOTECHNIQUES**



STABILISATION DES FRONTS (Imerys)



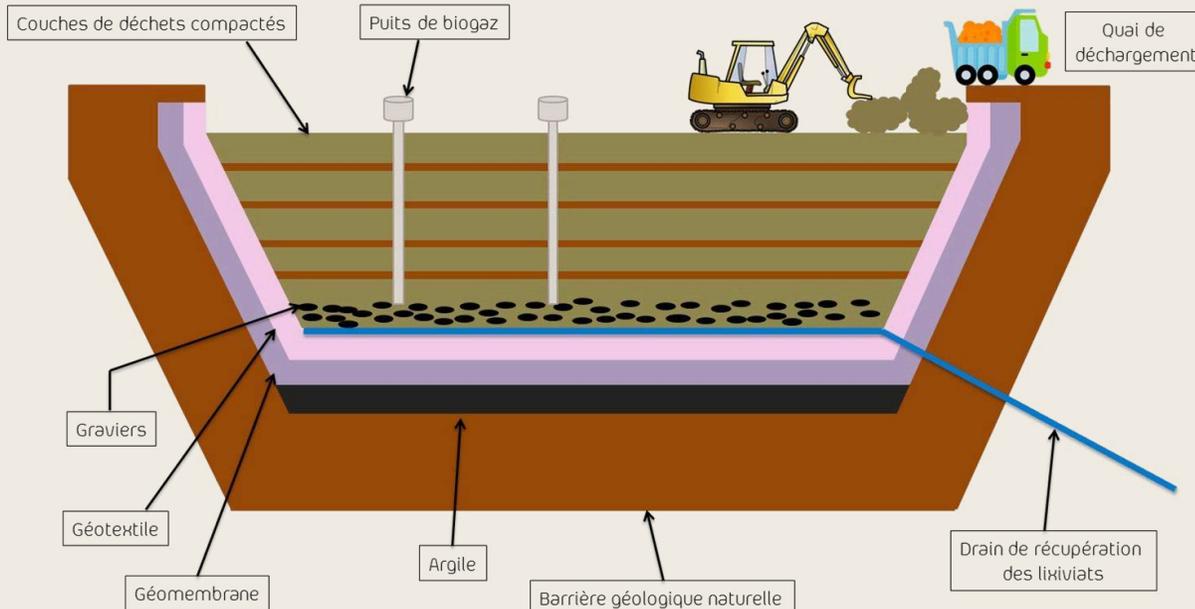
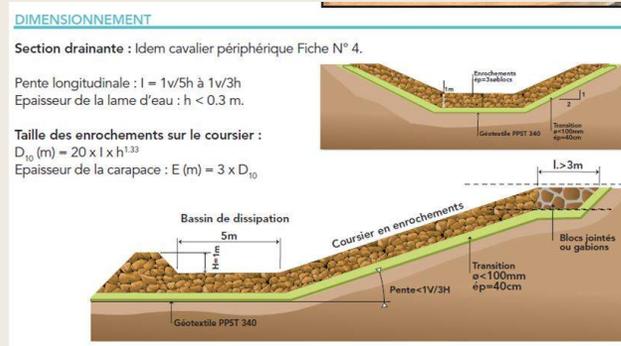
SITE IMERYS DE VILLERS ACCUEILLANT LES REMBLAIS DU GRAND PARIS (Imerys)



ANCIENNE MINE D'URANIUM DE BELLEZANE (87) APRÈS RÉHABILITATION

ASSURER LA GESTION DES EAUX PENDANT ET APRÈS EXPLOITATION

- Caractérisation et propriétés des résidus utilisés pour le comblement des galeries et de la carrière kaolin (perméabilité et lixiviation)
- Traitement et contrôle des eaux dans tous les cas, utilisation de barrières passives (argiles, membranes...) si besoin



ASSURER LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS

- **Prendre en compte les enjeux locaux** : avifaune, chiroptères, mammifères, faune et flore aquatiques et semi-aquatiques
- **Plantation de végétaux locaux et/ou adaptés au changement climatique**
- **Réseau de mares et zones humides**
- **Maintien de fronts**

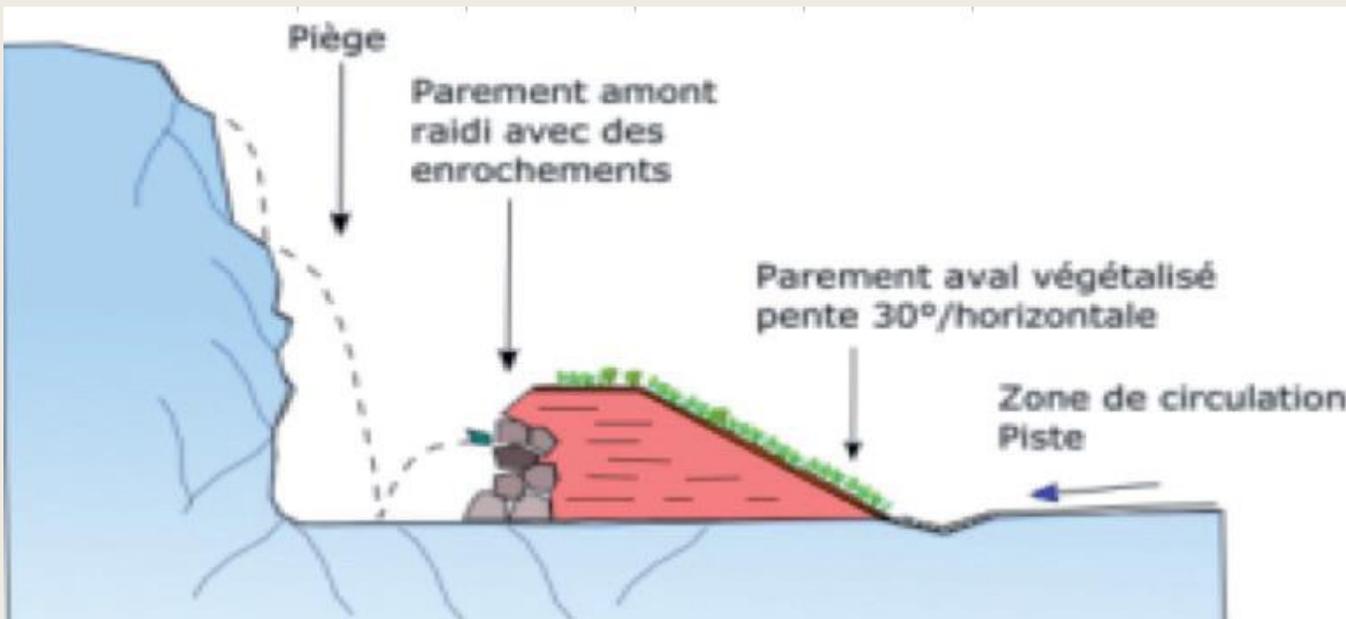
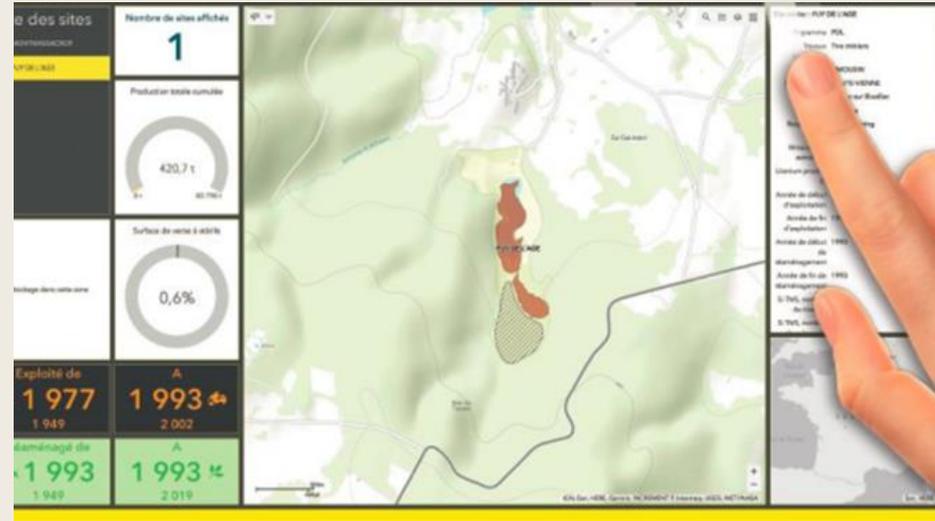


Plants mycorhizés

Pépinière développée
par Imerys



SÉCURISER, SURVEILLER ET CONTRÔLER



- Condamner les accès dangereux et sécuriser les fronts...
- Réseau de capteurs de mouvements de terrain
- Réseau de surveillance des eaux
- Suivis écologiques
- Partage des informations avec le public

EXEMPLES SITES IMERYYS

Chivadolimni mine



1989

1991

2007

2013

Gerakopetra mine



1984

1991

2000

2013

EXEMPLES SITES IMERYYS

Aggeria
mine



2

Questions / réponses

3

Clôture de la réunion et cocktail